Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212200232-20260130-2026_008_01-DE

Mairie
BULAT-PESTIVIEN
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de BULAT-PESTIVIEN

Séance du 30 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 30 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHARLES Olivier.

Présents : Rozenn LOZAHIC LE NY, Anne ROLLAND, Klervi TUDAL, Christelle COAIL, Jean-Claude TOUPIN, Pierrick LOZAC'H, Pascal THORAVAL.

Absents : Fabienne LASBLEIZ (procuration à Rozenn LOZAHIC LE NY), Christophe HERVE et Kilian BIDAULT.

Christelle Coail a été nommée secrétaire de séance.

Convocations adressées le 20 janvier 2026.

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Représentés	Suffrages exprimés
11	8	1	Pour : 9 Contre : Abstentions :

N° 2026/008/01 –
Demande de subvention auprès de Guingamp Paimpol Agglomération pour le projet de réhabilitation d'un ensemble de maisons dans le bourg

Dans le cadre du projet de réhabilitation d'un ensemble de maisons dans le bourg en vue d'y créer 5 logements locatifs (3 logements sociaux « PLUS » et 2 logements très sociaux) et en application du régime communautaire d'aide au logement social en vigueur, la commune peut solliciter auprès de l'Agglomération une aide de 186 270 € soit 37 254 € par logement.

Le Maire donne connaissance à l'assemblée du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212200232-20260130-2026_008_01-DE

Plan de financement prévisionnel :

Coût de revient (TTC)	**1 140 801,00 €**	*100%*
Fonds propres bailleur	153 006,00 €	*13,4%*
Emprunts bailleur	326 188,00 €	*28,6%*
Subventions Etat	27 357,00 €	*2,4%*
Autres subventions (Région : 273 710 € ; Fonds Vert : 250 000 €)	453 710,00 €	*39.8%*
Subventions de droit commun Agglomération (après écrêtement au plafond de 20 000 € par logement)	**100 000 €**	*8,8%*
*dont création PLUS/PLAI en acquisition-amélioration**	*8 000,00 €*	
*dont 10 % travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction ***	*114 080 €*	
*dont réhabilitation thermique****		
Reste à financer 50 % Agglomération (FIFE) / 50 % communes	172 540,00 €	*15,0%*
dont Agglomération (FIFE)	***86 270,00 €***	
dont commune	*86 270,00 €*	

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- Sollicite auprès de l'Agglomération une aide de 186 270 € pour ce projet ;
- S'engage à financer à hauteur de 50% le reliquat de 172 540 € pour contribuer à hauteur de l'Agglomération au mécanisme du FIFE (Fonds d'Intervention Foncière Exceptionnel).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et y ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Olivier CHARLES.

N'LOTACH Pierrick,
Adjoint au Maire

MAIRIE DE BULAT-PESTIVIEN
Côtes-d'Armor